

l'avenir dans cet homme, je comptais sur lui. » Nous tenons cette parole de M. Vincent de Vaugelas, qui l'avait entendue de la bouche même de l'Empereur et l'a transmise à mon père.

Après de grands revers, mes parents, vers 1817, désirèrent obtenir une place aux pages du roi pour mon frère aîné ; mon grand-père ayant été page de Madame la Dauphine, en 1758, avant ses services dans l'armée. Le comte de Précý voulut appuyer cette demande ; il le fit en ces termes :

« Le comte de Précý certifie que deux de MM. de Maubou et une femme de ce nom, ont péri à la suite du siège de Lyon où ils avaient donné les plus grandes preuves de zèle et d'attachement au roi, et qu'il ne connaît aucune famille qui mérite plus les bontés de Sa Majesté. — Le comte de Précý. »

Les chevaliers de Saint-Louis des département du Rhône, de la Loire et de Saône-et-Loire, dont nous avons les suppliques, eurent la pensée de me placer, pour mon éducation, à l'école paternelle du Comité, quoique mon père ne fût pas dans l'Ordre ; mais en retour, mon grand père et mes deux grands oncles avaient mérité cet honneur. Le prince de Condé voulut être en tête des signataires, recommandant ainsi cette pétition :

« Je recommande avec un grand intérêt à Monsieur le Président et à Messieurs du Comité général de l'administration de l'Institution de Saint-Louis, la demande d'une place gratuite dans la maison de Senlis, pour Jules de Chappuis-Maubou. La noble conduite du père de cet enfant, celle de son aïeul et de ses parents morts victimes